LE POINT EN RECHERCHE

Juin 2002 Série technique numéro 02-105

REVUE DES OPTIONS CANADIENNES FAVORISANT UN ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR SAIN

Introduction

Des preuves convaincantes établissent que la piètre qualité de l'air intérieur compromet l'état de santé des gens. En effet, elle explique l'augmentation des cas d'asthme, d'allergies et de sensibilité à de multiples substances chimiques. L'agence de protection de l'environnement des États-Unis indique même qu'elle fait courir les plus importants risques environnementaux pour la santé humaine.

Depuis la fin des années 1970, la piètre qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments canadiens n'a reçu qu'une attention sporadique. Bien qu'un cadre de référence assez bien élaboré régisse les enjeux en matière d'environnement et que les pouvoirs légaux, les ressources et les responsabilités soient confiés à des autorités précises, aucun cadre d'imputabilité du genre ne vise la pollution intérieure. Certains problèmes ont été réglés par voie de réglementation, à savoir l'interdiction par le gouvernement fédéral d'utiliser la mousse isolante d'urée-formol (MIUF), mais en règle générale, des activités spontanées ont été la principale démarche adoptée pour régler les enjeux de l'environnement intérieur des bâtiments au Canada.

Peu d'initiatives ont été employées au pays, l'Europe et les États-Unis ayant notamment beaucoup plus évolué sur ce plan, mais les assises nécessaires sont en place pour favoriser le progrès. Les leaders de l'industrie fabriquent maintenant différents produits qui procurent des effets probants sur la qualité de l'air intérieur. Les nouveaux concepts de bâtiments, l'amélioration des techniques de ventilation, de filtration et les produits à faible émission favorisent l'essor du secteur canadien s'intéressant à l'environnement intérieur des bâtiments, dont le chiffre d'affaires annuel est présentement évalué à 1 milliard de dollars.

Grâce à des fonds provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et de cinq autres organismes parrains, en l'occurrence Venmar Ventilation Inc., NIKE Inc., Santé Canada, Interface Flooring Systems (Canada) Inc. et Lever Pond's, Pollution Probe a produit un rapport regroupant, pour la première fois, des aspects de l'environnement intérieur qui ont déjà été abordés séparément. Le rapport en question, intitulé *Revue des options canadiennes favorisant un environnement intérieur sain* porte sur des stratégies motivant les initiatives spontanées, les pratiques exemplaires dans le domaine, le volet juridique de la qualité de l'air intérieur ainsi que les débouchés des produits et services en matière d'environnement intérieur.

Le rapport a pour objet de cerner les options prometteuses pour régler la question de la qualité de l'air intérieur au Canada. Le rapport approfondit la question à savoir s'il vaut mieux compter sur une réglementation gouvernementale ou des initiatives spontanées pour remédier à la situation. La complexité d'avoir à composer avec des autorités multiples qui régissent la propriété privée et les droits de la personne semble faire pencher la balance en faveur des initiatives spontanées.

Favoriser les initiatives spontanées

D'après les résultats de la recherche et les entrevues menées auprès d'intervenants clés, Pollution Probe conclut que l'environnement intérieur des bâtiments au Canada laisse encore beaucoup à désirer. La présente démarche improvisée est contre-indiquée pour régler les aspects aussi complexes et multidisciplinaires que comporte l'environnement intérieur.

Pollution Probe propose une nouvelle stratégie concernant le maximum d'initiatives spontanées visant à favoriser l'environnement intérieur. Elle fait appel à un réseau d'intervenants et individus engagés moussant le maximum

62956

SCHL CMHC

AU COEUR DE L'HABITATION

Canada

Figure 1 : Réseau d'intervenants engagés agissant au sein d'un environnement de direction réparti

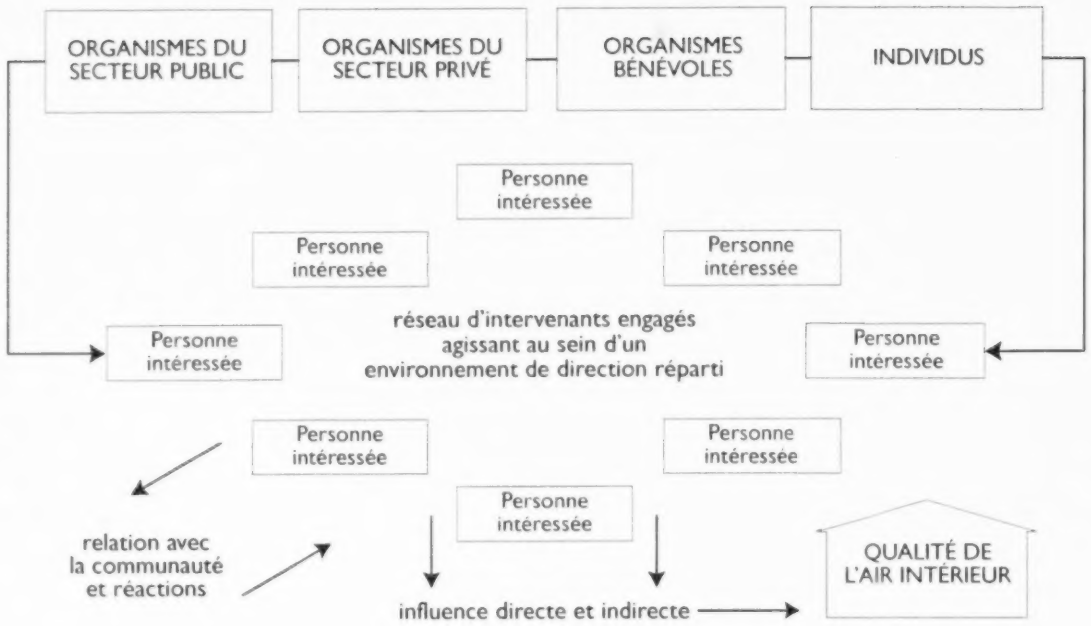

d'initiatives spontanées. Le réseau se chargerait de publiciser les initiatives spontanées en place, d'informer la population des enjeux de l'environnement intérieur, de traiter du recours étendu aux initiatives spontanées, de sensibiliser la population aux initiatives spontanées portant sur des volets précis et de mettre au point le soutien stratégique gouvernemental.

Ce réseau bénéficierait de l'appui d'agents d'influence clés dans un environnement de direction réparti qui préconise des politiques de soutien. Les deux groupes se lieraient par la formation d'alliances et la création de comités officiels d'intervention inter-agences destinés à poursuivre la mise en application des initiatives.

Le réseau d'intervenants engagés agissant au sein d'un environnement de direction réparti ne remplace pas les organismes, les autorités, les pouvoirs législatifs ou les comités officiels. Il constitue un autre moyen exploratoire de créer une initiative et d'accélérer le programme. Il doit être complété par les actions et les structures organisationnelles tout indiquées, les ressources et initiatives des secteurs public et privé, les lois et la réglementation d'initiative gouvernementale, les comités d'intervenants officiels et les alliances axées sur la mise en oeuvre de solutions précises.

Résultats clés

Pollution Probe a revu 20 études de cas portant sur des initiatives conçues pour susciter un milieu intérieur sain. Elles vont de produits de consommation à faible émission et d'ensembles d'habitations saines jusqu'à des procédés visant à améliorer la salubrité de l'environnement intérieur.

L'un des principaux défis relevés, c'est qu'il existe peu de données quant aux coûts et aux avantages reliés à un environnement intérieur sain. La plupart des études de cas ont un résultat en commun : la performance est rarement mesurée de façon uniforme.

Les paliers de gouvernement, les industries et les autres intervenants clés doivent concentrer leurs efforts sur la mise au point d'un ensemble normalisé d'indicateurs de salubrité de l'environnement intérieur. Cela permettrait de comparer différents matériaux et de juger de l'état sain des bâtiments. L'élaboration d'un tel ensemble normalisé d'indicateurs devrait s'harmoniser avec les travaux semblables qui s'effectuent dans d'autres pays.

La répartition complexe des pouvoirs entre les paliers de gouvernement fédéral, provincial et territorial, exception faite de la santé et de la sécurité au travail, entraîné peu de lois ou pas du tout visant l'environnement intérieur des bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels. Vu que certains volets de la question relèvent de la compétence des provinces, une démarche fédérale-provinciale-territoriale intégrée pourrait constituer le moyen le plus efficace de s'attaquer au volet juridique de la pollution de l'environnement intérieur des bâtiments au Canada.

Recommandations

Treize principales recommandations découlent de l'étude.

1. Le gouvernement fédéral doit confier à Santé Canada la responsabilité première de coordonner les enjeux liés à l'environnement intérieur. Le ministère jouit du pouvoir d'instaurer des mesures de réglementation et a déjà fait preuve de leadership à ce propos. Les activités coordonnées pourraient porter sur la recherche, la rédaction de normes, l'élaboration de codes et de communications.
2. Santé Canada doit exiger l'étiquetage de certaines données (portant, par exemple, sur les émissions, les renseignements quant aux effets sur la santé, les éléments constitutifs des produits) au sujet de produits de consommation, de matériaux de construction et d'articles d'ameublement. L'étiquetage, a-t-on découvert, donne lieu à l'amélioration des produits, mais cette technique est sous-utilisée au Canada.
3. Les codes du bâtiment national et provinciaux doivent régir l'environnement intérieur des bâtiments. Les programmes EnviroHome, la maison R 2000 et la Maison saine[MC] ont procuré des bienfaits en matière de santé et d'efficacité énergétique au Canada, mais peu des caractéristiques avant-gardistes ont été transposées dans les codes du bâtiment.
4. Ressources naturelles Canada doit favoriser et soutenir l'évaluation de la performance de tous les bâtiments commerciaux, industriels et résidentiels. Il a été démontré que les évaluations du genre ont conduit à des améliorations, mais leur recours est sous-utilisé au Canada.
5. Les paliers de gouvernement doivent s'engager à formuler des lignes de conduite qui soutiennent les initiatives spontanées, particulièrement dans les domaines de la maison saine, de l'étiquetage des produits, des directives d'émission, des codes de prestation de services, des revendications en matière de santé et des normes d'exposition.
6. Santé Canada ainsi que les associations nationales et provinciales doivent destiner leurs services et leurs activités de sensibilisation aux enjeux de l'environnement intérieur aux professionnels de la santé, aux médecins, aux enseignants, aux parents et aux spécialistes du bâtiment. On propose de cibler les associations suivantes : l'Institut canadien de la santé infantile, l'Association pulmonaire, l'Association canadienne des médecins pour l'environnement, les associations provinciales pour la santé publique et les associations médicales provinciales.
7. Les gouvernements doivent affecter davantage de ressources à la recherche, spécialement pour déterminer :
   - le nombre, l'importance et la provenance des polluants de l'air intérieur;
   - de quelles façons les gens y sont exposés;
   - les effets sur la santé de l'exposition prolongée et intermittente à de faibles concentrations de polluants et à des mélanges complexes de polluants;
   - les effets sur la santé des groupes à risque comme les enfants et les personnes âgées;
   - les mesures les plus efficientes pour réduire les sources de pollution, l'exposition et les effets préjudiciables à la santé.
8. Santé Canada doit revoir et réviser, s'il le faut, les *Directives d'exposition concernant la qualité de l'air des résidences*. En effet, les directives mises au point en 1987 ne visent pas à protéger les groupes vulnérables, comme les enfants et les personnes souffrant de troubles pulmonaires ou d'autres maladies chroniques.
9. Santé Canada doit revoir la directive concernant l'exposition au radon qui, à l'heure actuelle, est cinq fois plus élevée que la directive d'intervention adoptée par l'Organisation mondiale de la santé.
10. Santé Canada doit élaborer un cadre efficient d'analyse coûts-avantages pour évaluer la qualité de l'air intérieur. L'analyse coûts-avantages a reçu beaucoup d'appui en ce qui a trait à la qualité de l'air extérieur.
11. L'attention doit porter sur des façons de favoriser les initiatives spontanées à l'école. En règle générale, il existe un intérêt répandu et du soutien à l'égard de la santé des enfants et les tentatives à l'école permettent d'influencer l'opinion publique et de donner le coup d'envoi nécessaire.
12. Le gouvernement et l'industrie doivent élaborer des programmes d'assurance de la qualité, des programmes de certification et/ou des codes de prestation des services ciblés, notamment pour l'entretien et le nettoyage des systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air, les conduits et la moquette. Au Canada, la majorité des services touchant l'environnement intérieur ne sont pas soumis à la certification, à l'assurance de la qualité ou à un code de prestation. En conséquence, le consommateur a droit à très peu de protection, sans compter qu'aucune réglementation ne permet de mettre un terme aux fausses allégations à l'égard de l'amélioration de la qualité de l'environnement intérieur.
13. Le gouvernement doit fournir les ressources nécessaires pour soutenir l'élaboration d'une infrastructure de l'information et de connaissances pour l'environnement intérieur, comme le réseau d'intervenants engagés agissant au sein de l'environnement de direction réparti.

Conclusion

Le rapport *Revue des options canadiennes favorisant un environnement intérieur sain* met en lumière une panoplie d'enjeux importants liés à la qualité de l'air intérieur. En plus de l'information énoncée dans le présent feuillet documentaire, le rapport comporte une évaluation des facteurs ayant entraîné la présente situation. Il donne une définition large de ce qui constitue une initiative spontanée et cerne les éléments clés qui s'attaquent aux aspects absents dans les démarches en place pour améliorer la qualité de l'air intérieur.

Le rapport fournit les résultats sommaires de la qualité de l'air obtenue dans des bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels. De même, il fait un survol du secteur s'intéressant au milieu intérieur des bâtiments au Canada et livre des recommandations susceptibles de favoriser son essor. Les annexes font état de 20 études de cas, d'autres renseignements détaillés sur les aspects juridiques et d'entrevues avec des intervenants clés. Au coeur des recommandations formulées dans l'étude réside la nécessité d'instaurer une stratégie approfondie pour régler la question de l'environnement intérieur des bâtiments au Canada.

Pour aller de l'avant, Pollution Probe et ses partenaires proposent des consultations pancanadiennes auprès des intervenants et la création d'alliances. Le processus permettrait de réunir les principaux recherchistes, les décideurs, les universitaires et l'industrie dans le but de créer un plan étendu faisant appel à de multiples intervenants pour que les bâtiments du Canada assurent un cadre de vie sain.

Le rapport établit un point de départ en désignant des options prometteuses et il sert à :

- offrir aux participants du processus de consultation une base d'information commune et une analyse des enjeux en cause et des options qui se présentent;
- favoriser d'autres perspectives et options;
- contribuer au processus tendant à perfectionner, à donner la priorité et à aller de l'avant avec les options retenues pour susciter un environnement intérieur sain dans les bâtiments du Canada.

Directeur de projet à la SCHL : Thomas Green

Consultants : Ian Morton, Pollution Probe avec l'aide de Jay Kassirer, Cullbridge™ Marketing and Communications

Rapport de recherche: *Revue des options canadiennes favorisant un environnement intérieur sain, 2000*

On peut obtenir un exemplaire de ce rapport par l'entremise de Pollution Probe en composant le (416) 926-1907.

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la *Loi nationale sur l'habitation*, le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets *Le Point en recherche* et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web à

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Téléphone : 1 800 668-2642
Télécopieur : 1 800 245-9274

NOTRE ADRESSE SUR LE WEB : www.cmhc-schl.gc.ca

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La SCHL se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.